

Compte rendu

Ouvrage recensé :

Jean Gérin-Lajoie. *Les relations du travail au Québec*

par Guy Bellemare

Relations industrielles / Industrial Relations, vol. 47, n° 3, 1992, p. 577-579.

Pour citer ce compte rendu, utiliser l'adresse suivante :

URI: <http://id.erudit.org/iderudit/050798ar>

DOI: 10.7202/050798ar

Note : les règles d'écriture des références bibliographiques peuvent varier selon les différents domaines du savoir.

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter à l'URI <https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche. Érudit offre des services d'édition numérique de documents scientifiques depuis 1998.

Pour communiquer avec les responsables d'Érudit : info@erudit.org

la présente recension n'est pas peut-être le lieu pour lancer un tel débat. C'est à suivre.

Tout comme dans sa première édition, l'ouvrage comporte divers outils qui facilitent grandement son utilisation: liste des abréviations, bibliographie, index de la législation, index de la jurisprudence, index analytique et table des matières. Par ailleurs, il faut souligner trois améliorations par rapport à la première édition: le papier est plus épais, le caractère d'impression est plus gros et l'impression est plus foncée. Au total, la lecture de la seconde édition est beaucoup plus facile et plus agréable que celle de la première.

Comme l'a été sa première édition, la seconde édition du *Droit du travail* sera, dans les années à venir, un outil de travail de tout premier ordre autant pour le praticien des relations du travail, juriste ou non, que pour l'étudiant en droit ou en relations industrielles. En fait, si un praticien ou un étudiant devait n'avoir qu'un seul ouvrage de droit du travail dans sa bibliothèque, c'est incontestablement le *Droit du travail* qu'il devra posséder: indéniablement le point de départ de toute recherche en droit du travail au Québec.

Alain BARRÉ

Université Laval

Les relations du travail au Québec, par Jean Gérin-Lajoie, Boucherville, Qc, Gaëtan Morin, 1992, 375 p., ISBN 2 89105 423 7

Ce livre vise à combler une lacune ressentie depuis longtemps au Québec, en présentant un manuel d'introduction aux relations du travail qui s'adresse aux étudiants débutants en gestion et en relations industrielles. L'auteur veut montrer comment se vivent les relations du travail dans l'entreprise afin d'en faire ressortir l'impact sur la gestion et les enjeux pour les divers acteurs. Pour ce faire, il compare, «tout au long du livre...les relations du travail dans une entreprise syndiquée et une entreprise non syndiquée». Cet objectif est partiellement atteint et la responsabilité en incombe à la fois à l'auteur et à l'éditeur.

Le manuel se divise en deux parties. La première vise à décrire le système des relations du travail. Elle comporte six chapitres, soit une présentation des données relatives à la syndicalisation, les facteurs menant à la formation d'un syndicat et les origines de l'accréditation, la procédure d'accréditation, les acteurs, l'encadrement juridique de la négociation ou du conflit et les variantes du système (*Code canadien du travail*, construction, services publics et fonctions publiques).

La seconde partie de l'ouvrage traite de «la pratique» des relations du travail. Celle-ci se définit par les chapitres suivants: le processus de la négociation, la convention collective (grands types de clauses), la procédure de règlement des griefs («La voix de l'individu») et l'arbitrage des griefs. Un dernier chapitre («Tour d'horizon et perspectives») s'interroge sur l'avenir du syndicalisme et présente une des avenues possible en matière de nouveaux rapports d'autorité, soit l'expérience Saturn de GM.

La première partie est celle qui pose le plus de problèmes. L'auteur formule diverses hypothèses mais abandonne trop souvent le sujet avant que son argumentation nous rapproche d'une réponse à la question soulevée. Ainsi, en est-il des questions suivantes: l'accréditation attise-t-elle le conflit? (p. 80), quelles sont les causes des contrastes dans les relations du travail entre les secteurs privé et public? (p. 326-328), l'appartenance à l'entreprise (p. 105), la centralisation du fonctionnement de la CSN (p. 117), les liens entre la décentralisation des négociations collectives et la diversité de la propriété des entreprises (p. 208), les causes de l'interdiction du droit de grève dans les hôpitaux (p. 149 et 167). Certaines évaluations mériteraient d'être mieux situées, comme celle relative à notre «système de négociation collective libre», évaluation qui n'apparaît pas aussi évidente à la lumière de certains systèmes européens de relations du travail.

On aurait aimé que l'auteur applique à cette première partie son projet de description de la pratique des relations du travail. Ainsi, dans le cas du régime des décrets de conventions collectives, il existe suffisamment d'écrits pour décrire les pratiques, controversées, de certains comités paritaires. Même chose pour les relations du travail dans la construction. Certains concepts ne sont pas suffisamment définis comme ceux de stabilité d'un système de relations industrielles et d'«écosystème humain et social», utilisé pour décrire la négociation collective (p. 175), de structures horizontales et verticales des organisations, de maraudage ou pour les rôles de l'agent d'accréditation, du commissaire du travail et du tribunal du travail (p. 72).

La meilleure partie du livre est sans contredit la deuxième, celle qui traite des pratiques. L'auteur nous fait bénéficier de sa longue expérience syndicale et universitaire pour présenter de façon vivante et nuancée la logique et la complexité des relations du travail dans une entreprise syndiquée. Il montre bien l'importance, pour les futurs gestionnaires ou spécialistes des relations du travail, de considérer une donnée fondamentale en relations industrielles, qui la différencie des autres types de relations contractuelles, soit la longue durée des relations qui s'établissent entre les parties. L'ajout d'articles de journaux et de résumés de sentences arbitrales de griefs tout comme la reproduction en annexe du contenu d'une convention collective sont de nature à susciter et à satisfaire la curiosité des étudiants et des étudiantes.

Toutefois, il ne faut pas s'attendre à retrouver sous l'expression «pratiques de relations du travail», l'équivalent de la description de ces pratiques qu'en ont fait Freeman et Medoff ou Kochan, Katz et McKersie aux États-Unis. L'auteur aurait pu avantageusement compléter sa présentation des pratiques en puisant dans les quelques études empiriques existantes sur ces sujets (nouvelles stratégies de gestion, fréquence des divers types de clauses de conventions collectives, etc.). De même, la comparaison très occasionnelle avec l'entreprise non syndiquée relève plus du sens commun et de l'expérience que de cas documentés. À la décharge de l'auteur, il faut reconnaître qu'il existe peu d'études publiées sur ce sujet. Par ailleurs, la compréhension des «pratiques» aurait bénéficié d'un peu de théorie, car comme dit si bien l'adage, «il n'y a rien de plus pratique qu'une théorie». Je pense entre autres aux théories de la négociation collective de Walton et McKersie ou de Chamberlain et Kuhn.

Dans l'ensemble, l'ouvrage traite surtout des rapports collectifs du travail dans le secteur manufacturier. Décrire les relations du travail, comme le suggère le titre du livre, aurait exigé de tenir compte également de la GRH et des politiques publiques de main-d'oeuvre (*Dictionnaire canadien des relations du travail*).

Finalement, il y a place, même après ce livre, pour un nouvel effort visant à procurer un manuel d'introduction aux relations du travail qui soit complet et synthétique. L'excellent ouvrage sous la direction de Rodrigue Blouin, *Vingt-cinq ans de pratique en relations industrielles au Québec*, publié aux éditions Yvon Blais, est manifestement trop volumineux et coûteux pour remplir ce rôle. Mais il en constitue sûrement un très bon exemple. Le livre de Gérin-Lajoie est trop spécifique au cours qu'il donne à HEC (p. 2). De plus, l'absence de tout cadre théorique explicite et de toute approche historique amènera certains lecteurs et professeurs à lui substituer le livre de Boivin et Guilbault, *Les relations patronales-syndicales*, plus complet à cet égard et publié chez le même éditeur. Or, ces deux ouvrages couvrent grosso modo la même matière, avec des approches assez semblables. Le livre de Gérin-Lajoie a ses forces, toute la deuxième partie en fait. Le livre de Boivin et Guilbault a les siennes qu'on ne retrouve pas chez le premier auteur. Plutôt que de placer les lecteurs devant un choix pénible entre l'un ou l'autre de ces volumes, ou pire devant le choix de devoir acheter les deux volumes pour avoir un livre d'introduction encore pas tout à fait complet, l'éditeur aurait pu tenter une fusion ou trouver une autre solution à ce dilemme.

Nous sommes encore en attente d'un livre complet d'introduction aux relations du travail. Le livre de Gérin-Lajoie apporte des éléments nouveaux, valables, mais incomplets à ce projet.

Guy BELLEMARE

Université du Québec à Hull

Le droit et les syndicats – Aspects du droit syndical québécois,
par Pierre Verge et Gregor Murray, Québec, Les Presses de l'Université
Laval, 1991, 500 p., ISBN 2-7637-7257-9

Le titre du volume annonce fidèlement son contenu. Il s'agit essentiellement d'un examen du cadre juridique dans lequel s'inscrit le syndicalisme. Les auteurs ne limitent pas leur recherche doctrinale et jurisprudentielle au Code du travail et à la juridiction provinciale du travail au Québec. Les diverses dimensions du droit syndical couvert dans l'ensemble des chapitres comprennent la juridiction au niveau fédéral; ainsi les dispositions du Code canadien du travail font l'objet de l'attention soutenue des auteurs.

Cet ouvrage ne s'adresse cependant pas à des étudiants de premier cycle ou à toute personne abordant le sujet pour la première fois. Ainsi, j'entrevois difficilement comment ce livre pourrait servir dans un cours d'introduction. L'approche retenue par les auteurs présume que le lecteur possède des connaissances préalables sur les régimes existants d'accréditation et de négociation. Les étudiants gradués et les praticiens y puiseront toutefois des renseignements et des analyses utiles. Le style d'écriture pose parfois certains